

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 1159/BPE DU 8 JUILLET 1966 :

n° 1159/BPE

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

8 juillet 1966

Numéro JO

n° 8 du 01/08/1966

Date du numéro

1 août 1966

### TEXTE INTÉGRAL

Une indemnité forfaitaire de trois cents (300) francs par nuit effective de service est attribuée au personnel des Cadres territoriaux et aux agents contractuels et assimilés en service à l'Aviation civile (service météorologique). Les dépenses résultant du présent arrêté sont imputables au budget de l'Etat (S.G.A.C.). Le présent arrêté prendra effet pour compter du 1er janvier 1966.